

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

15 h 00

**COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme BAUDAT, M. SEGUIN, Adjoint au Maire, M. HOURY, Mmes BRETTEL, POUGET, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, M. SABOURDY, Mme PERSEGOL, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, MM. REDON-COLOMBIER, HOUGNON, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSES : M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY, Mme MARQUES, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. SABOURDY, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir M. NAUDION, Mme CIAPPUCCINI, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

ABSENTS : Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 15 heures.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE – N° 21/02 - 01

En application des articles L.2121-15 et 21, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame MERCIER Laurence est désignée à l'unanimité Secrétaire de Séance

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021 – N° 21/02 - 02

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé de :

- Prendre acte du gel du taux de taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Fixer, comme suit, les taux pour 2021 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties **56,30 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties **65,50 %**
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à la majorité (24 pour et 6 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER – M. HOUGNON)

.../...

EXERCICE 2020 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET LOTISSEMENT ROMO 1 – N° 21/02 - 03

Le projet de délibération et les tableaux des résultats budgétaires ont été joints à la convocation.

Il est proposé :

- d'arrêter le compte de gestion du receveur pour le budget principal et les budgets annexes,
- de déclarer que ces comptes de gestion n'appellent pas d'observations de la part du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

EXERCICE 2020 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les projets de délibération et les comptes administratifs ont été joints à la convocation.

En application de l'article L.2121-14, il est procédé à la désignation d'un nouveau Président de séance.

Madame ROGER, Adjoint au Maire, est désignée Présidente de séance.

Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

BUDGET PRINCIPAL – N° 21/02 – 04/A

En application de l'article L.2121-31, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
	REALISE	RESTES A REALISER	REALISE	
DEPENSES	6 354 226,09	2 099 466,76	23 407 025,79	31 860 718,64
RECETTES	9 008 792,97	3 250 093,56	24 875 209,99	37 134 096,52
RESULTAT	+2 654 566,88	+1 150 626,80	+1 468 184,20	+5 273 377,88
RESULTAT ANTERIEUR	-4 664 754,16		+615 955,80	-4 048 798,36
SOLDE CUMULE	-2 010 187,28	+1 150 626,80	+2 084 140,00	+1 224 579,52

Adopté à la majorité (24 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE EAU – N° 21/02 – 04/B

En application de l'article L.2121-31, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé d'adopter, pour le budget annexe eau, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
	REALISE	RESTES A REALISER	REALISE	
DEPENSES	469 659,47	381 853,91	278 184,65	1 129 698,03
RECETTES	252 003,00	0	368 617,34	620 620,34
RESULTAT	-217 656,47	-381 853,91	+90 432,69	-509 077,69
RESULTAT ANTERIEUR	+588 181,17		+277 666,50	+865 847,67
SOLDE CUMULE	+370 524,70	-381 853,91	+368 099,19	+356 769,98

Adopté à la majorité (24 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – N° 21/02 – 04/C

En application de l'article L.2121-31, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé d'adopter, pour le budget annexe assainissement, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
	REALISE	RESTES A REALISER	REALISE	
DEPENSES	630 050,65	241 674,23	539 245,52	1 410 970,40
RECETTES	493 490,04	0	596 531,57	1 090 021,61
RESULTAT	-136 560,61	-241 674,23	+57 286,05	-320 948,79
RESULTAT ANTERIEUR	+433 489,23		+148 002,36	+581 491,59
SOLDE CUMULE	+296 928,62	-241 674,23	+205 288,41	+260 542,80

Adopté à la majorité (24 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES – N° 21/02 – 04/D

En application de l'article L.2121-31, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé d'adopter, pour le budget annexe immobilier d'entreprises, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
	REALISE	RESTES A REALISER	REALISE	
DEPENSES	512 183,78	314 672,56	31 175,73	858 032,07
RECETTES	440 962,97	600 000,00	48 141,71	1 089 104,68
RESULTAT	-71 220,81	+285 327,44	+16 965,98	+231 072,61
RESULTAT ANTERIEUR	-121 539,55		-19 085,36	-140 624,91
SOLDE CUMULE	-192 760,36	+285 327,44	-2 119,38	+90 447,70

Adopté à la majorité (24 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1 – N° 21/02 – 04/E

En application de l'article L.2121-31, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé d'adopter, pour le budget annexe lotissement Romo 1, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
	REALISE	RESTES A REALISER	REALISE	
DEPENSES	1 058 527,11	0	1 058 527,11	2 117 054,22
RECETTES	1 058 527,11	0	1 058 527,11	2 117 054,22
RESULTAT	0	0	0	0
RESULTAT ANTERIEUR	0		0	0
SOLDE CUMULE	0	0	0	0

Adopté à la majorité (24 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

EXERCICE 2020 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

BUDGET PRINCIPAL – N° 21/02 – 05/A

Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2020,
 Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
 Il est proposé les affectations de résultats suivants pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2020	23 407 025,79	24 875 209,99	+1 468 184,20
Résultat antérieur reporté (compte 002)		615 955,80	+615 955,80
Résultat de fonctionnement à affecter			+2 084 140 ,00

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2020	6 354 226,09	9 008 792,97	+2 654 566,88
Résultat antérieur reporté (compte 001)	4 664 754,16		-4 664 754,16
Résultat global d'exécution en investissement			-2 010 187,28
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	2 099 466,76	3 250 093,56	+1 150 626,80
Besoin de financement			-859 560,48

Proposition d'affectations de résultats				
Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Compte 1068	obligatoire		859 560,48	+859 560,48
	complémentaire		0,00	
Résultat de fonctionnement reporté Compte 002			1 224 579,52	+1 224 579,52
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001		2 010 187,28		+2 010 187,28

Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

.../...

BUDGET ANNEXE EAU – N° 21/02 – 05/B

Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2020,
 Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
 Il est proposé les affectations de résultats suivantes pour le budget annexe eau :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2020	278 184,65	368 617,34	+90 432,69
Résultat antérieur reporté (compte 002)		277 666,50	+277 666,50
Résultat de fonctionnement à affecter			+368 099,19

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2020	469 659,47	252 003,00	-217 656,47
Résultat antérieur reporté (compte 001)		+588 181,17	+588 181,17
Résultat global d'exécution en investissement			+370 524,70
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	381 853,91		-381 853,91
Besoin de financement			-11 329,21

Proposition d'affectations de résultats			
Affectation obligatoire à l'investissement Compte 1068		11 329,21	+11 329,21
Affectation complémentaire à l'investissement Compte 1068			0
Résultat de fonctionnement reporté Compte 002		356 769,98	+356 769,98
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001		370 524,70	+370 524,70

**Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET –
 Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – N° 21/02 – 05/C

Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2020,
 Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
 Il est proposé les affectations de résultats suivantes pour le budget annexe
 assainissement :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2020	539 245,52	596 531,57	+57 286,05
Résultat antérieur reporté (compte 002)		148 002,36	+148 002,36
Résultat de fonctionnement à affecter			+205 288,41

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2020	630 050,65	493 490,04	-136 560,61
Résultat antérieur reporté (compte 001)		433 489,23	+433 489,23
Résultat global d'exécution en investissement			+296 928,62
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	241 674,23		-241 674,23
Excédent de financement			+55 254,39

Proposition d'affectations de résultats			
Affectation obligatoire à l'investissement Compte 1068			0
Affectation complémentaire à l'investissement Compte 1068			0
Résultat de fonctionnement reporté Compte 002		205 288 ,41	+205 288,41
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001		296 928,62	+296 928,62

**Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET –
Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)**

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES – N° 21/02 – 05/D

Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2020,
Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Il est proposé les affectations de résultats suivantes pour le budget annexe immobilier
d'entreprises :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2020	31 175,73	48 141,71	+16 965,98
Résultat antérieur reporté (compte 002)	19 085,36		-19 085,36
Résultat de fonctionnement à affecter			-2 119,38

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2020	512 183,78	440 962,97	-71 220,81
Résultat antérieur reporté (compte 001)	121 539,55		-121 539,55
Résultat global d'exécution en investissement			-192 760,36
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	314 672,56	600 000,00	+285 327,44
Excédent de financement			+92 567,08

Proposition d'affectations de résultats			
Affectation obligatoire à l'investissement Compte 1068			0
Affectation complémentaire à l'investissement Compte 1068			0
Résultat de fonctionnement reporté Compte 002	2 119,38		-2 119,38
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001	192 760,36		-192 760,36

**Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET –
Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1 – N° 21/02 – 05/E

Après avoir adopté les résultats de l'exercice 2020,
Considérant ces résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Il est proposé les affectations de résultats suivantes pour le budget annexe lotissement
Romo 1 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement			
Résultat propre à l'exercice 2020	1 058 527,11	1 058 527,11	0
Résultat antérieur reporté (compte 002)			0
Résultat de fonctionnement à affecter			0

Section d'investissement			
Résultat propre à l'exercice 2020	1 058 527,11	1 058 527,11	0
Résultat antérieur reporté (compte 001)			0
Résultat global d'exécution en investissement			0
Restes à réaliser au 31 décembre 2020			0
Besoin de financement			0

Proposition d'affectation de résultat			
Affectation obligatoire à l'investissement Compte 1068			0
Affectation complémentaire à l'investissement Compte 1068			0
Résultat de fonctionnement reporté Compte 002			0
Solde d'exécution d'investissement reporté Compte 001			0

**Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET –
Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)**

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les projets de délibération, les documents du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, immobilier d'entreprises, lotissement Romo 1 ont été joints à la convocation.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 mars 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Il est proposé les inscriptions suivantes pour le budget primitif de l'année 2021 :

.../...

BUDGET PRINCIPAL – N° 21/02 – 06/A

Budget	Reports	Nouvelles inscriptions	Total Prévu
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	25 998 519,79 €	25 998 519,79 €
Recettes	0,00 €	25 998 519,79 €	25 998 519,79 €
Investissement	1 150 626,80 €	1 150 626,80 €	0.00 €
Dépenses	2 099 466,76 €	9 374 229,28 €	11 473 696,04 €
Recettes	3 250 093,56 €	8 223 602,48 €	11 473 696,04 €

Adopté à la majorité (24 pour – 5 contre : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER et 1 abstention : M. HOUGNON)

BUDGET ANNEXE EAU – N° 21/02 – 06/B

Budget	Reports	Nouvelles inscriptions	Total Prévu
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	707 655,98 €	707 655,98 €
Recettes	0,00 €	707 655,98 €	707 655,98 €
Investissement	-381 853,91 €	381 853,91 €	0,00 €
Dépenses	381 853,91 €	682 177,00 €	1 064 030,91 €
Recettes	0,00 €	1 064 030,91 €	1 064 030,91 €

Adopté à la majorité (25 pour et 5 contre : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – N° 21/02 – 06/C

Budget	Reports	Nouvelles inscriptions	Total Prévu
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	790 288,41 €	790 288,41 €
Recettes	0,00 €	790 288,41 €	790 288,41 €
Investissement	-241 674,23 €	241 674,23 €	0,00 €
Dépenses	241 674,23 €	847 525,39 €	1 089 199,62 €
Recettes	0,00 €	1 089 199,62 €	1 089 199,62 €

Adopté à la majorité (25 pour et 5 contre : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES – N° 21/02 – 06/D

Budget	Reports	Nouvelles inscriptions	Total Prévu
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	42 986,00 €	42 986,00 €
Recettes	0,00 €	42 986,00 €	42 986,00 €
Investissement	285 327,44 €	-285 327,44 €	0,00 €
Dépenses	314 672,56 €	524 063,44 €	838 736,00 €
Recettes	600 000,00 €	238 736,00 €	838 736,00 €

Adopté à la majorité (25 pour et 5 contre : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1 – N° 21/02 – 06/E

Budget	Reports	Nouvelles inscriptions	Total Prévu
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €
Recettes	0,00 €	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €
Recettes	0,00 €	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €

Adopté à la majorité (25 pour et 5 contre : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN 2020 – N° 21/02 - 07

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre, au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Il est proposé d'approuver les bilans fonciers pour le budget principal 2020.

Adopté à l'unanimité

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANRU – N° 21/02 - 08

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Il est proposé :

- de supprimer l'opération du Pôle Commercial (Famille d'opérations Immobilier à vocation Economique) ;
- de créer une nouvelle opération dite "Pôle Citoyen" (Famille d'opérations Equipements Publics de Proximité) ;
- de modifier l'opération d'Aménagement d'ensemble du quartier des Favignolles (Famille d'opérations Aménagement d'Ensemble) avec l'intégration de la démolition des cellules commerciales et des services ;
- de modifier l'implantation géographique, au Sud et non au Nord de la Ville, pour la construction de 20 logements par Loir et Cher Logement (Famille d'opération Reconstitution de logements locatifs sociaux) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention ANRU et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à la majorité (25 pour et 5 abstentions : M. NAUDION – M. JOLIVET – Mme GIRAUDET – Mme CIAPPUCCINI – M. REDON-COLOMBIER)

GARANTIE D'EMPRUNTS**3F CENTRE VAL DE LOIRE – REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS 768 ET 796 AVENUE DE LANGEN – N° 21/02 – 09/A**

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50 % d'un emprunt de 600 000 euros contracté par la Société 3F Centre Val de Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de réhabilitation de 40 logements aux 768 et 796 avenue de Langen.

Adopté à l'unanimité

3F CENTRE VAL DE LOIRE – REHABILITATION DE 52 LOGEMENTS 94 AVENUE DE LANGEN – N° 21/02 – 09/B

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50 % d'un emprunt de 550 765 euros contracté par la Société 3F Centre Val de Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de réhabilitation de 52 logements au 94 avenue de Langen.

Adopté à l'unanimité

3F CENTRE VAL DE LOIRE – REHABILITATION DE 48 LOGEMENTS 56-58-60 AVENUE DES FAVIGNOLLES – N° 21/02 – 09/C

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé la garantie communale à hauteur de 50 % d'un emprunt de 515 213 euros contracté par la Société 3F Centre Val de Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de réhabilitation de 48 logements aux 56-58-60 avenue des Favignolles.

Adopté à l'unanimité

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIR ET CHER – REAMENAGEMENT DU PRET POUR LA REHABILITATION DU FOYER DE "LA MAJO" – N° 21/02 – 09/D

Le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

Il est proposé de réitérer la garantie communale à hauteur de 50 % pour un avenant de réaménagement de prêt d'un emprunt contracté par l'Office Public de l'Habitat de Loir et Cher auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de réhabilitation du foyer de «LA MAJO».

Adopté à l'unanimité

CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE SOLOGNE – N° 21/02 - 10

L'association des Amis du Musée de Sologne, créée en 1996, a pour objet social d'enrichir les collections de notre musée, d'aider à accroître sa réputation et son rayonnement, en le faisant mieux connaître et permettre au plus grand nombre un large accès à la connaissance de Romorantin-Lanthenay et de la Sologne. Afin de rationaliser l'encaissement des ventes de produits réalisées par l'association, il est proposé une convention liant les deux parties et définissant les modalités financières.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION – N° 21/02 - 11

Le projet de délibération a été joint à la convocation.

Pour les besoins des services techniques, il est proposé, à compter du 1^{er} mai 2021, la mise à disposition d'un agent du CCAS de la Commune de Romorantin-Lanthenay appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques, pour une quotité de temps de travail représentant 100 % d'un temps complet.

Adopté à l'unanimité